

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Madame Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ECONOMIE – Aménagement de locaux pour la Cocotte Coworking – Appel à manifestation d'intérêt - Dépôt d'un dossier de candidature auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'association la Cocotte Coworking a mis en place en 2015 un espace collectif de travail en plein cœur du Petit-Bayonne, dans l'aile ouest du Château-Neuf.

Ce lieu permet à des travailleurs indépendants ou télétravailleurs, moyennant une adhésion à l'association, de disposer de tous les équipements nécessaires à l'exercice de leur activité (bureau, connexion internet haut débit et salle de réunion partagée).

Le concept repose sur l'ouverture, le partage et l'échange et caractérise un nouveau modèle socioéconomique, différent des modèles traditionnels, en favorisant la créativité et l'émergence de services innovants.

La Ville de Bayonne a participé au lancement et au développement de ce projet en aménageant fin 2014, deux salles dans des locaux lui appartenant au Château Neuf. Cette année, une troisième salle vient d'être créée pour un coût évalué à 50 000 € HT.

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de soutenir financièrement, à hauteur de 40 % maximum, les nouvelles pratiques induites par le numérique qui renouvellent de façon structurante l'organisation du travail. Les espaces de travail partagés sont éligibles à ce dispositif, qui prend en compte rétroactivement les travaux menés depuis juillet 2015.

C'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour cet appel à manifestation d'intérêt en vue d'obtenir une aide sur cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.